

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

D2024-53

Contrat de maintenance et
d'hébergement C3RB
Contrat en annexe

Rapporteur : Michel BERTHET

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	22
Vote POUR		22
Vote CONTRE		0
Abstention		0
Date de la Convocation : 9 Juillet 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents :

Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Claire DE CROMBRUGGHE (pouvoir à Nathalie DUMORD), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

Considérant que la commune de Crêches-sur-Saône, a repris en gestion directe la gestion de la bibliothèque ;
Considérant qu'il convient de procéder à la maintenance et à l'hébergement du progiciel Orphée ;

Monsieur le Maire expose l'objet de la convention qui doit être signée entre la société C3RB et la commune. Il précise que ce contrat est établi pour une durée d'une année civile, puis par période successive de 1 an par tacite reconduction pour une durée maximale de deux ans. Le présent contrat ne pourra être renouvelé au-delà du 31 décembre 2026, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le contrat de maintenance s'élève à 857,56 €HT annuel et le contrat d'hébergement à 398,82 €HT annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel Orphée
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO

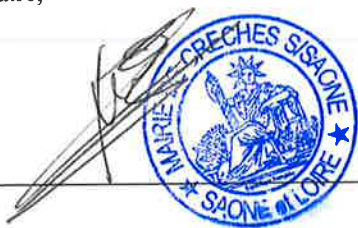


Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024

Le Maire,



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17 juillet 2024

Acte affiché le